

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20201110-D2020-68-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2020-68 en date du 10/11/2020 portant sur les tarifs 2021 du cimetière :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 10 Novembre 2020, à 18H30, suivant convocation en date du 04 Novembre 2020, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, AUBERGER Marie-Sophie, THEYS Antony, DUFOUR Dominique, LATOUR Christelle, JACQUET Michel, ALLAMARGOT Béatrice, DESROCHE Roger, BLIN Matthieu, BESSE Magali, JAUNEAU Bernard, GILLES Dominique, CASTANET Christine, DUBREUIL Marc, ARMAND Thierry.

Mme Magali BESSE a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	15	0	15	15	15	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** qu'à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2021**, les tarifs du cimetière seront les suivants :

Terrain (concession perpétuelle) :

- Nouveau cimetière : 60,00 € / m<sup>2</sup>
- Ancien cimetière : 2,00 € / m<sup>2</sup>

Caveau communal - Durée d'occupation maximum 4 ans :

- Gratuit les 6 premiers mois,
- 20,00 € par mois le deuxième semestre,
- 100,00 € par mois le troisième semestre,
- 200,00 € par mois du quatrième au huitième et dernier semestre.

Columbarium :

- Une case (concession pour 15 ans) : 250,00 €
- Frais d'ouverture de la case : 40,00 €
- Dispersion dans le jardin du souvenir : 60,00 €

A La Geneytouse, le 16 novembre 2020

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 16 novembre 2020.